



**CONSEIL COMMUNAL
FOUNEX**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

du 24 mars 2014

Présents :	41 membres
Excusés :	7 membres
Absents :	2 membres
Rédactrice du procès-verbal	Sandra Thuner

La séance du Conseil est précédée par la conférence de Me Jacques Haldy, Docteur en droit et Professeur à l'université de Lausanne, sur l'aménagement du territoire et plus particulièrement sur les conséquences du Plan directeur cantonal et de la LAT pour notre commune.

Le procès-verbal de cette intervention, rédigé par Mme Claudine Luquiens, secrétaire municipale, a été envoyé séparément.

Après les souhaits de bienvenue à la 15^{ème} séance de la législature 2011-2016, la Présidente du Conseil communal, Mme Christa von Wattenwyl, débute la séance par la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. APPEL
2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JANVIER 2014
3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU
5. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 38/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'UN MONTANT DE CHF 275'000.00 TTC, NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DES MESURES D'AMÉNAGEMENT POUR LES TRANSPORTS PUBLICS DANS LE HAMEAU DE CHÂTAIGNERIAZ
6. PRÉAVIS MUNICIPAL N° 41/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DES POSTES DE BUDGET ROUTES ET CANALISATIONS 2014 DE CHF 21'000.00 ET DE CHF 19'500.00 EN VUE DE L'EXÉCUTION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES AU CHEMIN DU PETIT TRUET ET AU CHEMIN DES GRANDES VIGNES
7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

1) APPEL

Nous sommes 41 membres présents.

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2014

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune rectification, il est approuvé à la majorité.

3) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. François Debluë

STEP Intercommunale

Les travaux de la STEP Intercommunale avancent comme prévu, les premiers essais seront faits dès la mi-mai et une journée portes-ouvertes ainsi que l'inauguration auront lieu le samedi 27 septembre 2014.

PPA « En Ballessert »

Une mise à l'enquête est en cours pour une modification du PPA « En Ballessert » selon la volonté des constructeurs afin de modifier le sous-sol de la parcelle au sud du dispositif. Le Conseil devra approuver ce changement ou traiter les oppositions.

Dans la mise à l'enquête de ce PPA, il y a également une modification au niveau de la sortie du giratoire, afin de créer une bretelle qui permettra de prendre l'autoroute en direction de Lausanne, sans empiéter sur les voies de circulations médianes. Cette voie sera également utilisée par les bus.

3^{ème} voie CFF de dépassement

Afin d'augmenter la cadence des trains, une mise à l'enquête sera publiée pour une voie de dépassement à la hauteur de Founex. Ponctuellement, les CFF ont prévu des voies de dépassement dédiés aux trains de marchandises. Celle située sur la commune de Founex commence à Coppet et est prolongée jusqu'au niveau de l'ancienne gare de Founex.

M. Philippe Schirato

Chauffage à distance

Grâce aux budgets accordés, nous sommes sur le point de lancer l'appel d'offres sur le marché public pour une étude du projet de la réalisation de ce chauffage à distance. Une première demande de crédit concernera l'étude du projet et une fois les tenants et les aboutissants connus, une deuxième demande de crédit sera présentée pour la réalisation du projet.

Afin de s'assurer l'obtention de la fourniture en bois énergie de proximité, des réunions avec nos partenaires de la filière forestière ont régulièrement lieu.

Auberge communale

Les comptes sont bouclés, ce projet a démarré en 2009, nous avons un crédit total accordé de CHF 3'176'935. —, le coût final des travaux s'élève à CHF 3'043'067. —.

Un écart a été fait par rapport au toit de ce bâtiment qui n'avait pas besoin d'être rénové, mais les chenaux défectueux ont été changés et la façade a été rafraîchie.

M. Jean-Pierre Debluë

Ressources humaines

Un apprenti d'agent d'exploitation est recherché pour la rentrée 2014.

Panneaux TPN

Suite aux renseignements pris auprès des TPN, les panneaux indiquant les arrêts de bus ont été commandés et ils devraient être installés courant 2014.

Chemin des Vassaux

L'accès à ce chemin a été restreint aux riverains afin de sécuriser cet endroit.

Place de jeux – Terrasse de l'auberge

Le projet sera présenté au Conseil le 26 mai prochain, la mise à l'enquête sera faite en parallèle afin de perdre le moins de temps possible et de mettre cette place à disposition des citoyens rapidement.

Radar mobile

Ce radar est en permanence mis en service dans la commune. On a relevé peu d'incivilités jusqu'à présent. Une analyse et un rapport précis seront bientôt présentés.

4) COMMUNICATIONS DU BUREAU

Prochaines séances et votations

Conseil communal 26 mai 2014 à 20h15

Votations 18 mai 2014

Séance d'information sur le système proportionnel – quelle implication pour ma commune?

Le 17 mars 2014 une séance d'information est organisée par M. Victor Braune du PLR.

Présidence du Conseil communal

Mme von Wattenwyl annonce qu'elle ne souhaite pas se représenter en tant que candidate pour la présidence du Conseil communal de l'année de législature 2014/2015. Il lui semble qu'il est temps pour un changement et afin d'assurer sa succession, elle souhaite que les personnes intéressées réfléchissent à cette opportunité.

5) PREAVIS MUNICIPAL N° 38/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT D'UN MONTANT DE CHF 275'000.00 TTC, NECESSAIRE A LA REALISATION DES MESURES D'AMENAGEMENT POUR LES TRANSPORTS PUBLICS DANS LE HAMEAU DE CHATAIGNERIAZ

M. Jean-Pierre Debluë présente en détail ce préavis, il termine par la lecture des conclusions.

M. Rosselet lit les conclusions de la commission des routes et M. Mange celles de la commission des finances.

Discussion

Mme Blatter souhaite savoir ce qu'il advient de l'arrêt de bus scolaire.

M. J.-P. Debluë répond qu'il n'y a pas de changement pour l'arrêt de bus scolaire.

M. Michielini, concernant le chemin des Rannaux, souhaite avoir des précisions sur un petit îlot qui semble disparaître et qui n'est pas mentionné dans le préavis.

M. J.-P. Debluë répond que ce point fait partie du projet général et qu'en effet cet îlot sera démonté.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 38 est accepté à l'unanimité.

6) PREAVIS MUNICIPAL N° 41/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUGMENTATION DES POSTES DE BUDGET ROUTES ET CANALISATIONS 2014 DE CHF 21'000.00 ET DE 19'500.00 EN VUE DE L'EXECUTION DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AU CHEMIN DU PETIT TRUET ET AU CHEMIN DES GRANDES VIGNES

M. Jean-Pierre Debluë présente ce préavis, il termine par la lecture des conclusions de ce dernier.

M. Hermanjat lit les conclusions de la commission des routes et M. Michielini celles de la commission des finances.

Discussion

M. Perregaux souhaite savoir si les mesures prises sur le chemin des Grandes Vignes vont empêcher les inondations uniquement sur la parcelle 310 ou si ces travaux auront une bonne incidence sur les parcelles en amont.

M. J.-P. Debluë répond qu'il n'a pas connaissance d'ennuis sur les parcelles en amont et que ces travaux ont été décidés par rapport aux problèmes connus sur la parcelle 310.

M. Perregaux informe que les villas en amont ont également des soucis d'inondation lors de fortes pluies et se demande s'il y a un lien.

M. J.-P. Debluë signale que la commune n'est pas au courant d'un problème à cet endroit et que si cela arrive à nouveau, il faut l'avertir afin de pouvoir faire des contrôles, comme cela a été fait pour le chemin des Grandes Vignes.

Décision

Il est procédé au vote à mains levées.

Le préavis No 41 est accepté à l'unanimité.

7) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

M. Rosselet s'étonne de la procédure et demande des précisions concernant le projet de la place de jeux et de la terrasse de l'auberge qui sera mis à l'enquête avant la consultation de la commission concernée et la présentation au Conseil. Il rappelle que la commission des routes avait insisté sur le fait d'être consultée en amont du projet afin de pouvoir donner ses idées.

M. J.-P. Debluë répond que ce projet compliqué a été étudié avec beaucoup de soin et les remarques faites en temps utile ont été considérées. L'éventualité d'inverser le parking et la place de jeux a été envisagée, il a été décidé que les places de parc resteront au même endroit et que la place de jeux sera refaite totalement, et ceci jusqu'au niveau de l'ancienne poste. Un trottoir sera construit afin que les piétons puissent aller à la poste en toute sécurité. La mise à l'enquête sera faite avant la consultation des commissions, dans le but d'un gain de temps. Des demandes arrivent en permanence à la Maison de Commune pour connaître la date d'ouverture de la place de jeux aux citoyens.

M. Rosselet trouve décevant qu'il n'y ait pas d'alternative car, qui dit mise à l'enquête, dit projet abouti, sans possibilité de consultations ni de modifications. La commission des routes avait vraiment insisté sur le fait que ce projet était important : une place de village est quelque chose qui est transmise aux générations futures et il est dommage pour ce projet de ne pas prendre le temps de consulter les conseillers et de trouver un consensus.

M. J.-P. Debluë répond que les remarques faites dans les temps ont été prises en compte et le Conseil devra accepter ou refuser ce projet.

M. F. Debluë ajoute qu'un mandat a été donné au bureau d'ingénieurs afin d'étudier la possibilité de déplacer le parking. Les avantages et les inconvénients ont été analysés et il s'est avéré que ce déplacement serait très compliqué et onéreux.

Le moment choisi pour la mise à l'enquête n'a pas d'influence sur la décision du Conseil. La Municipalité doit présenter un projet étudié par elle-même et les décisions d'aménagement sont prises par le collège de la Municipalité. Ce n'est pas au Conseil d'étudier un projet avec la Municipalité. Le Conseil -accepte ou refuse un préavis présenté.

M. le Syndic précise que la commission concernée par ce projet et celle des constructions.

Mme von Wattenwyl ajoute qu'il est possible que la Municipalité prenne les devants et mette en place une commission consultative, comme c'est le cas dans d'autres communes. A Founex, la commission énergie accompagne la Municipalité.

- M. Rosselet attire l'attention sur le fait que le mur anti-bruit prévu par les CFF ne sera pas construit sur toute la longueur du village. Il aimerait avoir le point de vue de la Municipalité sur ce sujet : ne faudrait-il pas intervenir maintenant avant qu'il ne soit trop tard?
- M. F. Debluë répond que la mise à l'enquête pour ce mur a été faite il y a déjà deux ans. A ce moment-là, des mesures de décibels enregistrés ont été avancées afin d'expliquer l'implantation partielle de ce mur. Des remarques de la part de la Commune ont été émises lors de la mise à l'enquête.
- M. Zutter, concernant les travaux de l'auberge qui sont maintenant terminés, remarque que lors d'une séance, il avait été affirmé que des croisillons seraient posés sur les fenêtres. Etant donné qu'il reste un petit montant au budget, il espère que celui-ci sera utilisé à cet escient.
- M. Schirato répond que ce point a déjà été réglé. Un devis pour mettre des croisillons aux fenêtres s'élevait à un montant de l'ordre de CHF 47'000, --. Il avait alors été décidé qu'à ce prix, on renonçait à ces travaux.
- M. Dutruy souhaite savoir si l'étude concernant cette troisième voie (voie de dépassement), qui à son avis va générer beaucoup de nuisances au cœur même d'une zone habitée, a envisagé la possibilité d'implanter cette voie à un endroit avec moins d'habitations. Il trouve que nous sommes vraiment les parents pauvres par rapport aux CFF, qui ont l'air de pouvoir faire ce qu'ils veulent.
- M. F. Debluë répond que le positionnement des voies de dépassement intervient dans la projection de « Léman 2030 ». Les CFF vont ponctuellement créer des voies de dépassement afin d'augmenter leurs fréquences. La planification est complexe et immuable. La Commune ne peut pas intervenir pour faire changer les projets des CFF. A son avis, il n'y aura pas de nuisances supplémentaires.
- M. Michielini demande s'il est prévu de mettre le radar mobile dans le quartier des Champs-Blancs.
- M. J.-P. Debluë répond, qu'une demande a déjà été reçue et que c'est prévu.
- M. Magnenat, concernant les directives reçues sur l'aménagement des toits plats, souhaite recevoir des précisions sur l'article 51 qui règle la possibilité d'autoriser des toits plats.
- M. F. Debluë répond qu'il s'agit d'une directive et que le règlement n'est pas modifié. La Municipalité peut décider d'autoriser en fonction de l'article 3.10 et l'article 31 une autre pente de toit que les 30 à 60% inscrit dans le règlement. Sous certaines conditions, la Municipalité peut autoriser un toit plat, dans de nombreux cas, ceci diminue l'impact sur le paysage.
- M. Magnenat n'est pas du tout du même avis. Il trouve que, généralement, un toit plat est aménagé, ce qui provoque de forts désagréments pour les voisins et l'impact sur le paysage n'est absolument pas diminué.
- Mme von Wattenwyl remarque que chaque construction est soumise à une autorisation.
- M. Magnenat note que du moment qu'il existe la possibilité, les oppositions seront difficilement acceptables.
- M. F. Debluë ajoute que la majorité des communes acceptent les toits plats.

M. Stern souhaite savoir, concernant le mur anti-bruit mis à l'enquête il y a deux ans, si suite aux remarques que la commune avait faites, des modifications par rapport au projet initial avaient été réalisées.

M. F. Debluë répond qu'il y aura peu de modifications. Le mur sera décalé, suite à la construction de la 3^{ème} voie, uniquement dans les parties habitées où un mur était déjà prévu.

La parole n'étant plus demandée, Mme La Présidente clôt la séance et invite les conseillers à l'apéritif.

La séance est clôturée à 21h55.

Founex, le 15 avril 2014.

La Présidente

Christa von Watten

Secrétaire

Andra Thuner

